

République française

Département du Tarn

COMMUNE DE BUSQUE

Séance du 28 mars 2023

Membres en exercice :

15

Date de la convocation: 23/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bertrand BOUYSSIE

Présents : 11

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Bertrand BOUYSSIE, Cédric MILHAUD, Stéphane BOUSQUET, Emilie CARCENAC, Alexis BONLEUX, Pierre-Eric DEHAYE, Michel GAYRAUD, Emmanuelle LENTO, Marielle MONICH, Denis SABO, André VAISSIERE

Représentés: Jean-Claude DEVAL par Stéphane BOUSQUET

Excusés: Patrice AUSSAGUES, Bruno SENRA

Absents: Laurent NUNES

Secrétaire de séance: Pierre-Eric DEHAYE

Objet: DETERMINATION DES TAUX IMPOSITION 2023 - DE_2023_007

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents taux d'imposition de l'année 2022 :

Foncier bâti : 26.43 %

Foncier non bâti : 46.90 %

le produit fiscal était : 118 707 euros

Monsieur le Maire rappelle que l'article 16 de la de finances pour 2020 avait figé les taux de la Taxe d'Habitation 2019 jusqu'en 2022 afin de permettre la suppression progressive des Taxes d'Habitations sur les résidences principales. A compter de 2023, la commune vote à nouveau le taux de la Taxe d'Habitation

Les taux de référence pour 2023 sont :

Foncier bâti : 26,43 %

Foncier non bâti : 46,90 %

Taxe d'Habitation : 11.89 %

Le produit fiscal attendu de 2023 à taux constants est de 127 015 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2023

Foncier bâti : 26.43 %

Foncier non bâti : 46.90 %

Taxe d'habitation : 11.89 %

Sous-Préfecture de CASTRES (TARN)

Date de réception de l'AR: 30/03/2023

081-218100436-20230328-DE_2023_007-DE

Le produit fiscal attendu sera de **127 015euros** pour l'année 2023

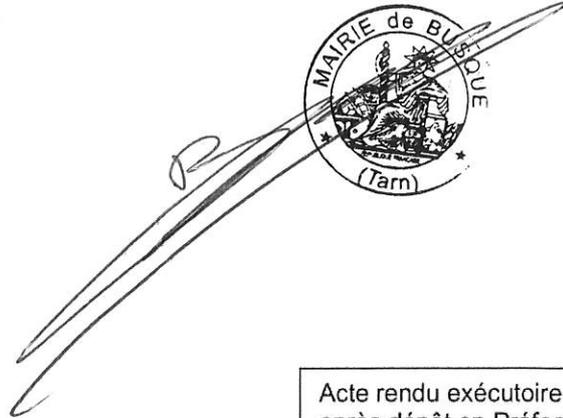
- charge M. le Maire de notifier ces décisions aux services préfectoraux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire,
Pierre-Eric DEHAYE



Le Maire,
Bertrand BOUYSSIÉ



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 30/03/2023
et publié ou notifié
le 03/04/2023